

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 26 juin 2007

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (8) Mme TENENBAUM, M. BARRON, Mme DESOCHE, Mme FLAMENT,
M. GARRIGUES, Mme MAILLOT, Mme REVEL, Mme WILLIAMS

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme
BERNARD (représentée par Mme MAILLOT), M. PERRON (représenté par Mme REVEL)

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (1) Mme TOLLOT

Membre(s) absent(s) : (3) M. GOBILLOT, Mme LE GRAND, Mme ROLLIN

Date de convocation : 20 juin 2007

Délibération n° : 41-2007
Objet : Micro-crédit social

Par délibération du 22 mai 2007, le Conseil d'Administration a décidé d'expérimenter le micro-crédit social et de répondre à l'appel à projet lancé par l'UNCCAS.

Le projet du CCAS a été retenu par l'UNCCAS, et le CCAS recevra pour cette expérimentation le soutien financier de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 15 000 € et de 5 000 € de l'UNCCAS.

Lors d'une récente réunion de travail avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour la mise au point des différents documents contractuels, celle-ci a considéré qu'il serait plus judicieux de porter la durée maximale des prêts fixée initialement à 24 mois, à 36 mois. Elle permettrait en cas de difficultés de l'emprunteur à rembourser le prêt de pouvoir disposer d'un délai supplémentaire pour ré-échelonner la dette.

Le Conseil d'Administration :

- approuve l'allongement de la durée des prêts à 36 mois ;
- autorise le Président ou son représentant légal à signer les conventions qui seront passées entre le CCAS et la Caisse des Dépôts et Consignations, le CCAS et le Crédit Municipal, le CCAS et l'UNCCAS.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
DAGL : 1
DIS : 1
Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 9 JUIL. 2007



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,



Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE 27 JUIN 2007